DGCCRF

Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), en partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique, lance un nouveau service public en ligne : SignalConso. La région Occitanie a été choisie comme zone d'expérimentation pour ce projet que vous découvrirez plus en détails ici.

Cette plateforme en ligne permet aux consommateurs de signaler facilement les problèmes rencontrés quotidiennement lors de leurs achats : erreur de prix, produit périmé, publicité trompeuse, colis non reçu… Le signalement est enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Si les signalements sont trop fréquents, nombreux ou d'une extrême gravité, un contrôle de l'établissement sera déclenché.

A la différence du système de réclamation actuel de la DGCCRF, les signalements déposés par les consommateurs sur SignalConso sont également accessibles aux professionnels afin qu'ils puissent corriger rapidement les problèmes au sein de leurs établissements.